

Image not found or type unknown



Problème de voisinage:main courante

Par **liberty948**, le **14/08/2014** à **16:28**

Bonjour,

Mon voisin a déposé une main courante au commissariat de mon quartier :il m'a accusée d'"harcèlement" suite à des textos "assez costauds "adressés de mon portable .

Il a enregistré sa déclaration le 2 juin alors que mon dernier textos datait du 18 avril....Bref

Merci de me dire la durée de validité et la valeur juridique de ce document .Peut on le détruire au bout de 10 ans .Peut on s'en servir ,créer un précédent dans la vie courante

Cordialement